



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question écrite n° 89754

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conséquences de la loi relative à l'économie sociale et solidaire qui étend aux PME-TPE les freins à l'emploi posés lors de la loi dite « Florange » et que le Gouvernement a lui-même reconnu en modifiant dans la loi du 6 août 2015 le champ d'application de l'obligation d'information. Après ces modifications bienvenues, il souhaite savoir si le Gouvernement va aller plus loin et laisser le maximum de souplesse et de fluidité afin de favoriser la création d'entreprises, tout créateur voulant avoir l'assurance de pouvoir céder son entreprise le moment venu dans les conditions qu'il déterminera.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89754

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7559